



Assemblée générale

Soixante et onzième session

95^e séance plénière

Lundi 28 août 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

*En l'absence du Président, M. Bhattarai (Népal),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 138 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/71/764/Add.8)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/71/764/Add.8, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication du document A/71/764/Add.7, la Libye a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans le document A/71/764/Add.8?

Il en est ainsi décidé.

Point 111 de l'ordre du jour

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

Note du Secrétaire général (A/71/300)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Comme les membres le savent, en vertu des dispositions du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, porte à la connaissance de l'Assemblée générale les affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe le Conseil de sécurité, et les affaires dont le Conseil a cessé de s'occuper. À cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/71/300.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de ce document?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 111 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 28 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport du Conseil de sécurité (A/71/2)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Président du Conseil de sécurité, S. E. M. Amr Abdellatif Aboulatta, qui va présenter le rapport du Conseil de sécurité.

M. Aboulatta (Égypte), Président du Conseil de sécurité *(parle en anglais) :* Je remercie le Président

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-27003(F)



Document adapté

Merci de recycler



d'avoir organisé la présente séance. En tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois d'août, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel du Conseil (A/71/2), qui couvre la période allant du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2016.

J'adresse mes remerciements à la délégation japonaise qui, lorsqu'elle présidait le Conseil de sécurité en juillet 2016, a préparé l'introduction du rapport. Les membres du Conseil ont également contribué à l'élaboration du rapport. Je remercie aussi le Secrétariat d'avoir compilé le reste du rapport, et tous ceux qui ont participé à sa production.

Le présent rapport intègre les modifications prescrites dans la note de la Présidente du Conseil en date du 10 décembre 2015 (S/2015/944). Cette décision a pris en compte les vues des États Membres exprimées lors du débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil de sécurité » à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A/70/PV.51) et dans les débats thématiques du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail, ainsi que lors des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Par la suite, tous les rapports porteront sur l'année calendaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, avec l'appui des États Membres de l'ONU, a cherché à s'acquitter activement de ses responsabilités, tout en appelant instamment au règlement pacifique des conflits et en menant une série d'activités de maintien et de consolidation de la paix dans le monde entier.

Au cours de la période considérée, qui portait sur 17 mois en raison de la transition vers le nouveau cadre de présentation des rapports, le Conseil a adopté 102 résolutions et 31 déclarations présidentielles, et publié 150 déclarations à la presse. Il a tenu 356 séances officielles, dont 331 publiques.

La situation en Afrique est restée une priorité du Conseil. Il y a eu de nombreuses séances sur le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud. La situation au Moyen-Orient a également occupé une place de premier plan dans l'ordre du jour du Conseil qui a tenu des séances sur la situation en Libye, en Syrie, en Iraq et au Yémen, sur la question palestinienne, sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et sur le Liban. Le

Conseil a également suivi régulièrement la situation en Afghanistan. Il a examiné périodiquement la situation en Ukraine et dans la région et a continué de suivre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et la situation en Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil a effectué cinq missions en Afrique, notamment au Burundi en janvier; en Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal en mars; en Somalie et au Kenya en mai; au Soudan du Sud en septembre; et en République démocratique du Congo et en Angola en novembre 2015. Le Conseil s'est également rendu au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba lors de ses missions en janvier et septembre 2015, et de la Ligue des États arabes au Caire en mai 2015.

Il a créé la Mission des Nations Unies en Colombie en janvier 2016 par la résolution 2261 (2016). Au cours de la même période, deux missions – l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria – arrivaient aux dernières phases de leur déploiement.

Les questions thématiques, générales et intersectorielles sont restées une priorité pour le Conseil, y compris la non-prolifération, les menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, la protection des civils dans les conflits armés, le sort des enfants en temps de conflit armé, les femmes et la paix et la sécurité, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits, la réforme du secteur de la sécurité, les sanctions, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, la paix et la sécurité en Afrique et la primauté du droit. Le Conseil a tenu deux débats publics annuels sur ses méthodes de travail. Après le deuxième débat, en juillet 2016 (voir S/PV.7740), Le Conseil et les délégations intéressées de tous les États Membres ont examiné l'état de la mise en œuvre de la note du Président parue sous la cote S/2010/507 et d'autres notes pertinentes afin d'identifier les pratiques efficaces ainsi que d'éventuelles lacunes, et ont envisagé de faire les ajustements nécessaires. Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a commencé à examiner les idées et les propositions spécifiques faites lors du débat public et s'emploie actuellement à réviser et à mettre à jour la note 507.

Le Conseil a examiné les travaux des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et a continué de suivre les questions dont il

avait saisi la Cour pénale internationale concernant la situation au Darfour et la situation en Libye.

À l'issue de six séries de votes indicatifs, dont la première a eu lieu en juillet 2016, le Conseil a adopté par acclamation la résolution 2311 (2016), qui recommandait à l'Assemblée générale de nommer M. António Guterres Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021. Le 14 décembre, le Conseil a adopté par acclamation la résolution 2324 (2016) pour rendre hommage au Secrétaire général sortant, M. Ban Ki-moon.

J'attends avec intérêt le débat de ce matin sur le rapport des États Membres et communiquerai les vues des membres de l'Assemblée générale à mes collègues du Conseil de sécurité.

M^{me} Sapag Muñoz de la Peña (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili accueille avec satisfaction la présentation du dernier rapport du Conseil de sécurité (A/71/2), car il contribue à la transparence nécessaire du Conseil de sécurité et à sa responsabilité à l'égard de l'Assemblée générale relativement à ses décisions et aux mesures adoptées pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous appelons l'attention sur la section 3, de la Partie III, intitulée « Autres questions examinées par le Conseil de sécurité », qui énonce sa recommandation concernant la sélection et la nomination du Secrétaire général et le nouveau processus correspondant et présente un résumé des réunions, consultations, résolutions et communications du Conseil à cet égard. Même si nous aurions préféré une approche plus analytique en la matière, le rapport dont nous sommes saisis est un document public important pour ce qui est du suivi de ce processus et des candidatures présentées, qui établit un précédent pour l'élaboration des rapports futurs, contribuant ainsi à la transparence des informations au sein du système ainsi qu'à l'application et au perfectionnement des normes pertinentes, comme le lancement du processus au moyen d'une lettre commune du Président de l'Assemblée et du Président du Conseil (A/70/623) du 15 décembre de 2015, selon les critères arrêtés dans la résolution 69/321.

En ce qui concerne l'application de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/ 2010/507, nous prenons note avec intérêt de la référence à la note du Président parue sous la cote S/2016/619 relative à des mesures visant à faciliter

la préparation des membres nouvellement élus et à améliorer le processus de sélection et de préparation des présidents des organes subsidiaires. Nous demandons que cette question soit abordée de nouveau dans le cadre de la mise à jour de la note d507.

Le rapport annuel doit être un outil utile de responsabilisation en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil. Par conséquent, une partie du rapport doit être consacrée à cette question et s'accompagner d'une liste des progrès réalisés dans la mise en œuvre des notes du Président et d'autres méthodes de travail, tel que recommandé par d'autres États Membres et par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, dont le Chili fait partie. Comme nous avons pu le constater dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous espérons que les futurs rapports du Conseil continueront de refléter les progrès réalisés par le Conseil et les défis auxquels il se heurte en ce qui concerne ses méthodes de travail, notamment s'agissant d'une meilleure utilisation des instruments à sa disposition pour garantir la transparence et la légitimité de ses travaux, telles que les séances récapitulatives, un outil officiel important à la disposition des membres non permanents et qui à notre avis, n'est pas assez exploité.

Enfin, nous demandons instamment que les décisions du Conseil concernant la pérennisation de la paix, au titre de la résolution 70/262, soient évoquées et reflétées avec plus de détails dans les prochains rapports du Conseil de sécurité.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Notre délégation remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance en vue de l'examen du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale portant sur la période allant du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2016 (A/71/2).

Cuba déplore que le rapport présenté se contente, comme les années précédentes, de décrire les réunions, les activités et les décisions du Conseil alors que la grande majorité des États Membres de l'ONU ont demandé à maintes reprises que soit établi un rapport annuel exhaustif et analytique sur les travaux de cet organe. Combien de temps devons-nous attendre pour que cette procédure de pure forme et peu substantielle devienne un véritable exercice de responsabilisation vis-à-vis de l'Assemblée générale, permettant à tous les États Membres d'analyser les causes et les implications des mesures prises par le Conseil de sécurité? Nous réitérons que le Conseil de sécurité, dans l'exercice de sa responsabilité principale du maintien de la paix et

de la sécurité internationales, telle que consacrée par la Charte des Nations Unies, agit au nom de tous les États Membres et par conséquent, doit s'acquitter de l'obligation énoncée aux articles 15 et 24 de la Charte selon laquelle il doit soumettre des rapports spéciaux sur son action à l'Assemblée générale pour examen.

Cuba tient à réitérer ses préoccupations quant à l'absence de transparence et de démocratie au sein du Conseil de sécurité. Même si, au cours de la période à l'examen, le nombre de séances publiques a augmenté et un processus sans précédent de consultations et d'échanges avec les États Membres lors du processus de sélection et de nomination du Secrétaire général a été introduit, le Conseil continue de mener ses travaux essentiellement à huis clos et de prendre des décisions sans tenir compte des préoccupations des membres non permanents.

Des changements urgents dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité, qui permettent une véritable participation de tous ses membres à ses travaux et à son processus de prise de décisions, s'imposent. Il faut notamment officialiser son règlement intérieur qui, depuis plus de 70 ans, est toujours provisoire. À cet égard, Cuba propose de nouveau que les consultations à huis clos du Conseil de sécurité soient l'exception, que le nombre de membres augmente dans les deux catégories – permanente et non permanente – sans appliquer de critères sélectifs ou discriminatoires, afin de remédier à la sous-représentation des pays en développement au sein de cet organe, et que disparaisse le droit de veto, obsolète et antidémocratique.

En plus de la modification des méthodes de travail et de la composition des membres du Conseil de sécurité, dans le cadre de ses fonctions, cet organe doit s'en tenir à son mandat tel qu'énoncé dans la Charte et respecter toutes les résolutions de l'Assemblée générale, principal organe délibératif, directeur et représentatif de l'ONU. Il faut mettre un terme à la tendance du Conseil de sécurité à se saisir de questions et à assumer des fonctions qui ne relèvent pas de sa compétence, usurpant ainsi le rôle confié par la Charte à d'autres organes, en particulier l'Assemblée générale. Nous soulignons qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre les organes principaux de l'ONU, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Une réforme effective ou véritable de l'ONU, telle que celle qui est actuellement promue, ne deviendra pas une réalité tant que le Conseil de sécurité ne fera pas l'objet d'une réforme profonde. Il faut en faire d'urgence

un organe véritablement transparent, représentatif, démocratique et efficace.

M^{me} Jaquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : La transparence et le respect du principe de responsabilité dans les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, conformément aux fonctions confiées à l'Assemblée au titre des Articles 15 et 24 de la Charte des Nations Unies, sont des principes fondamentaux en ce qui concerne la communication du Conseil avec le reste des Membres de l'Organisation. Le renforcement des relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité est un élément impératif et incontournable pour aborder de manière efficace et coordonnée les défis mondiaux dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

S'il est vrai qu'au cours de ces dernières années, le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale s'est considérablement amélioré, il existe des domaines où il reste des progrès à faire. Par exemple, le contenu du rapport devrait être moins descriptif et viser plutôt à encourager un véritable exercice de réflexion de la part de l'Assemblée générale. Il serait très utile de présenter des rapports spéciaux à l'Assemblée générale sur une base thématique, sur les questions d'intérêt international qui ont une incidence sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, il serait souhaitable que le rapport contienne une section consacrée aux projets de résolution ou aux mesures du Conseil qui ont fait l'objet d'un vote et sur lesquels il n'a pas été possible de se mettre d'accord, afin de promouvoir une plus grande responsabilisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Sur ce dernier point, le Mexique et la France promeuvent activement la restriction volontaire de l'utilisation du droit de veto par les membres permanents du Conseil de sécurité en cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Nos deux pays travaillent conjointement depuis plus de deux ans pour maintenir l'élan insufflé à ce processus, dont nous espérons qu'il aboutira à un accord volontaire et collectif entre les cinq membres permanents du Conseil aux fins de cet objectif.

Le veto n'est pas un privilège, mais une responsabilité qu'ont les membres permanents à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous reconnaissons que l'unique option viable et réaliste pour limiter son utilisation suppose de le réglementer en définissant des exceptions. À cette fin, nous invitons les

pays qui ne l'ont pas encore fait, y compris les membres permanents du Conseil, à appuyer cette initiative franco-mexicaine.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité aborde de thèmes qui intéressent la communauté internationale et le Mexique dans le cadre de séances et de débats publics, non seulement en tant que mécanismes qui contribuent à l'ouverture et aux échanges entre le Conseil et le reste des Membres, mais également en tant que moyen d'améliorer la transparence, la légitimité et l'efficacité du Conseil.

Dans le cas des opérations de paix, en tant que pays fournisseur de contingents, le Mexique est convaincu que l'adaptation constante de ces opérations aux nouveaux défis et aux paradigmes liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales reste l'instrument politique le plus visible et emblématique dont dispose l'ONU pour faire face à ces défis.

Un exemple clair à cet égard est la clôture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour laisser place à la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Ceci témoigne d'une évolution positive de la situation dans ce pays et met clairement en évidence l'important travail entrepris conjointement par l'ONU et le Gouvernement haïtien en vue d'instaurer la stabilité et la sécurité dans ce pays pour jeter les bases d'une paix durable et veiller à ce qu'Haïti atteigne les objectifs de développement durable. De même, nous saluons la coordination entre le Conseil de sécurité et le Gouvernement colombien et l'appui fourni par la communauté internationale pour consolider le processus de paix Colombie, lequel constitue un exemple de volonté politique et de collaboration que nous devrions tous prendre en compte.

Enfin, le Mexique se félicite de l'attention accordée par le Conseil de sécurité au changement de paradigme que représente le concept de pérennisation de la paix, dont la mise en œuvre réorientera les efforts de l'ONU de manière cohérente et transversale, à l'échelle de tous les organes, vers une vision plus sophistiquée et intégrée de la paix basée sur le développement de capacités et d'instruments qui permettront de lutter contre les conflits durant toutes leurs phases et de les prévenir en mettant l'accent sur leurs causes. Le Mexique préside le Groupe des amis de la pérennisation de la paix, composé de 36 pays de diverses régions qui ont une volonté commune de coordonner leurs efforts pour continuer de réfléchir à la définition et à une mise

en œuvre transversale et à long terme du concept de pérennisation de la paix à l'ONU.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous remercions les membres du Conseil de sécurité et le Secrétariat d'avoir établi le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/71/2). Je remercie également le Président du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de l'Égypte, d'avoir présenté le rapport ce matin.

Le débat annuel sur le rapport du Conseil de sécurité est devenu un rituel, et en décrivant ce débat comme un rituel, mon intention n'est pas d'en diminuer l'importance. Les rituels sont en effet importants au sein des organisations, en particulier la nôtre. Selon Singapour, ce débat annuel offre l'occasion aux États Membres de l'ONU de commenter les travaux du Conseil de sécurité. Ce débat annuel confirme le fait important qu'il existe un lien entre les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et que le Conseil de sécurité ne travaille pas dans l'isolement.

Je souhaite également faire part de ma déception concernant le fait que la décision d'organiser le présent débat a été prise très tard. Le rapport a lui aussi été bouclé et distribué très tard. Cela ne laisse aux États Membres que très peu de temps pour se préparer à la tenue d'un débat de fond de cette importance. J'ai dit que ce débat est devenu un rituel, mais nous devons en faire un rituel qui a du sens. Nous devons donner aux Membres suffisamment de temps pour étudier les documents afin qu'ils puissent se préparer à contribuer de manière constructive. Si les États Membres n'ont pas suffisamment de temps, ce rituel sera vide de sens, et ce n'est certainement pas notre intention, que ce soit à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité.

Je vais maintenant faire quelques observations sur le contenu du rapport.

Selon nous, le rapport présente un tour d'horizon intéressant des activités menées par le Conseil durant la période allant du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2016. Nous nous félicitons qu'il ait été décidé de faire coïncider le rapport avec l'année civile. Nous souhaitons faire quelques suggestions en vue d'améliorer le contenu du rapport afin d'aider les membres du Conseil, ainsi que le reste des Membres et la communauté internationale, à évaluer les travaux du Conseil et l'efficacité avec laquelle il lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Premièrement, le rapport annuel pourrait devenir plus analytique et plus instructif. Au lieu de se contenter

de fournir des données factuelles concernant le nombre de séances organisées, de résolutions et de déclarations adoptées et de missions organisées, nous estimons que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour fournir une description plus analytique. Par exemple, combien de temps le Conseil a-t-il consacré à quels sujets au cours de la période considérée? Combien de documents ont été publiés sur quels thèmes? Pour chaque résolution adoptée, dans quelle mesure ses dispositions ont-elles été mises en œuvre?

Il serait également utile de disposer d'un résumé des résultats obtenus, le cas échéant, au cours de la période considérée. Une option à cet égard consisterait à comparer les situations au début et à la fin de la période considérée pour chaque section du rapport. Quels ont été les principaux événements, par exemple? Quels ont été les effets des 102 résolutions du Conseil, des 31 déclarations présidentielles et des 150 communiqués de presse? Le mandat du Conseil coûte entre 7 et 8 milliards de dollars par an à l'Assemblée générale. Quels ont été les principaux résultats de fond obtenus grâce à ces dépenses en termes de décisions du Conseil? Ses opérations ont-elles permis d'accomplir des progrès tangibles sur le terrain? Au moins, comment évaluons-nous les progrès accomplis en termes d'amélioration de la situation sur le terrain? L'Assemblée générale a le droit de savoir, et la communauté internationale a le droit de savoir. Nous estimons qu'il importe d'accorder davantage d'attention aux indicateurs et aux critères d'évaluation de la performance du Conseil s'agissant de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Deuxièmement, le rapport annuel devrait être plus complet et plus global. Chaque Président du Conseil de sécurité doit compléter et distribuer les rapports d'évaluation mensuelle dans le cadre du processus de finalisation du rapport annuel. Le paragraphe 8 du rapport indique que ces évaluations mensuelles peuvent être consultées en ligne. Nous notons que pour la période considérée, cinq rapports seulement ont été téléchargés, et les rapports de 12 membres du Conseil dont quatre membres permanents, manquent toujours. Pourquoi donc? Alors que nous nous efforçons de parvenir à une plus grande ouverture et à plus de transparence dans les travaux de l'ONU, nous trouvons surprenant que certains pays qui ont eu le privilège de siéger au Conseil – y compris des pays dont les mandats ont expiré – n'ont pas encore publié les évaluations de leurs présidences.

Troisièmement, sur un plan plus général, nous pensons que le rapport annuel pourrait être amélioré s'il était mieux aligné sur le Répertoire. Le Répertoire constitue la mémoire institutionnelle de la pratique évolutive du Conseil. Il serait certainement plus utile d'harmoniser les calendriers de ces deux documents et de prendre en compte la perspective historique que le Répertoire peut conférer au rapport annuel. Cela donnerait aux membres une meilleure idée de la manière dont les mandats ont évolué, une compréhension de la manière dont le Conseil a réagi face à des situations particulières et un moyen d'évaluer l'impact et l'efficacité du Conseil au fil du temps.

À cet égard, nous sommes heureux de constater que le Conseil de sécurité est en train d'examiner et de mettre à jour la note du Président parue sous la cote S/2010/507 afin d'y inclure de nouvelles propositions et de nouvelles idées sur la manière dont il peut améliorer ses travaux. Nous espérons qu'elle sera adoptée et distribuée aussi tôt que possible. La question des méthodes de travail du Conseil, en particulier les efforts en cours pour améliorer la transparence et l'efficacité, est importante pour de nombreux pays, en particulier les petits États. Nous espérons que les membres du Conseil prendront cette tâche très au sérieux et continueront d'œuvrer à rendre le Conseil plus ouvert, plus transparent, plus efficace et plus effectif.

Enfin, nous notons dans le rapport annuel que tous les organes subsidiaires du Conseil ont organisé des réunions officielles. De notre point de vue, ils doivent tous tenir au moins une réunion officielle par an. L'objectif de ces réunions est de donner la possibilité à chaque organe subsidiaire de rendre compte à l'ensemble des membres de l'ONU des résultats de ses travaux au cours de l'année. Cela, à notre avis, permettrait ainsi d'accroître la transparence des travaux du Conseil.

Le rapport annuel du Conseil de sécurité et la séance plénière d'aujourd'hui sont d'importants moyens de permettre à l'ensemble des membres de l'ONU d'apporter leur contribution aux travaux du Conseil et de faire connaître leurs vues. Nous avons présenté nos suggestions en vue d'aider à améliorer la transparence et l'ouverture de ces travaux. Nous espérons que cela contribuera ainsi à promouvoir une plus grande responsabilisation et une action plus efficace de la part du Conseil de sécurité. Nous espérons que les membres du Conseil qui écoutent ce débat s'emploieront à améliorer le contenu et la présentation du rapport annuel de l'année prochaine. L'amélioration de son ouverture et

de sa transparence doit être un effort commun auquel nous devons tous participer. et nous devons tous nous efforcer de rendre ce rituel annuel véritablement utile.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements pour la présentation du rapport (A/71/2) sur les 17 derniers mois des travaux du Conseil de sécurité, qui désormais deviendra un rapport annuel ce qui, je crois, nous fournira une analyse plus approfondie de son contenu. Le rapport que la présidence égyptienne du Conseil nous a présenté aujourd'hui a commencé à tenir compte des recommandations de nombreux États Membres, ainsi que des conclusions des séances et des débats sur les méthodes de travail du Conseil concernant le contenu du rapport qui s'oriente vers le plus grand degré de transparence de responsabilité et d'ouverture dont nous avons besoin dans cette présentation qui est si importante pour l'Assemblée générale. Toutefois, nous espérons qu'au cours des prochaines années, il y aura davantage d'analyses et moins de descriptions, ainsi que des éléments qui permettront de comprendre la tâche fondamentale du Conseil, à savoir la recherche et le maintien de la paix et la sécurité, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

S'agissant de ce que le rapport dit de mon pays, la Colombie tient à remercier le Conseil de sécurité pour son appui continu à notre processus de paix par le biais de la Mission des Nations Unies en Colombie, qui est évoquée dans le rapport et dont les résultats, j'en suis sûre, seront inclus dans le prochain rapport du Conseil de sécurité concernant les progrès des première et deuxième missions spéciales en 2017. La résolution 2307 (2016) du Conseil de sécurité et la mission politique spéciale approuvée en juillet sont des exemples concrets des résultats de ses efforts résolus en faveur de la paix. Nous espérons qu'une analyse de ce point dans le prochain rapport annuel sera utile à d'autres missions politiques spéciales et opérations de maintien de la paix. Une fois de plus, nous remercions le Conseil de sécurité de son exposé d'aujourd'hui, et nous espérons qu'au cours des prochaines années, nos besoins en tant qu'États Membres bénéficieront de plus de transparence, d'une plus grande analyse et d'un attachement accru à l'objectif que nous partageons tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil de sécurité publié sous la cote A/71/2?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 28 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/71/L.83)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais apporter les corrections suivantes au projet de résolution A/71/L.83 afin de revenir sur des termes convenus lors des négociations.

À la première ligne du paragraphe 7, le mot « intergouvernementale » doit être ajouté après le mot « Conférence ». Le paragraphe 8 a) doit être combiné avec le paragraphe 8 pour constituer un seul paragraphe qui se lirait comme suit « Invite les autres parties prenantes... ». Ensuite, le paragraphe 8 b) sera renuméroté et deviendra 8 a). En outre, le mot « Invite » sera ajouté avant les mots « les organisations non gouvernementales ». Par ailleurs, le mot « intergouvernementale » sera ajouté avant les mots « Conférence de haut niveau ». Le paragraphe se lira comme suit :

« Invite les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à s'inscrire auprès du Secrétariat afin de participer à la Conférence intergouvernementale de haut niveau ».

Le paragraphe 9 sera renuméroté et deviendra 8 b), et les paragraphes suivants seront renumérotés. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.83, intitulé « Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud », tel que modifié oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.83, tel que modifié oralement?

Le projet de résolution A/71/L.83, tel que modifié oralement, est adopté (résolution 71/318).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent s'exprimer au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kimmel (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont associés à l'adoption par consensus de la résolution 71/318, qui énonce les modalités de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Nous tenons à remercier l'Argentine d'avoir proposé généreusement de couvrir les coûts relatifs à cette conférence qui doit se tenir à Buenos Aires en 2019.

Toutefois, nous voudrions également saisir cette occasion pour expliquer brièvement notre position sur des questions fondamentales, qui ont été soulevées lors du processus de négociation, et qui s'inscrivent dans le cadre des efforts de réforme déployés actuellement par le Secrétaire général et les États Membres.

Ces questions fondamentales ont trait à un aspect central de la réforme : les débats sur la façon dont l'ONU devrait utiliser ses ressources limitées pour répondre aux besoins critiques et croissants du monde. Nous demeurons convaincus que notre priorité doit être d'améliorer les conditions de vie des populations. En tant qu'États Membres, nous devons faire davantage pour réduire les dépenses liées aux réunions, aux conférences et à des activités improductives. Tout au long du processus de négociation, nous avons exprimé de vives préoccupations au sujet de deux éléments de la résolution qui, à notre avis, ne reflètent pas l'utilisation la plus efficace de nos ressources limitées.

L'organisation de négociations intergouvernementales en vue de l'adoption d'un document final déjà arrêté et la possibilité d'organiser des réunions annuelles du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud impliquent qu'il faudra affecter des ressources de l'ONU et des États Membres à des négociations alors que ces ressources auraient pu être utilisées au profit des personnes dans le besoin, dans les pays en développement. Nous estimons qu'il s'agit là de préoccupations légitimes dans le contexte de l'initiative de réforme du Secrétaire général, qui vise à promouvoir l'efficacité, l'efficacités et les résultats dans toutes les activités de l'ONU.

En outre, nous estimons que la transparence et le respect du principe de responsabilité sont des aspects très importants pour l'ONU dans la promotion de la coopération Sud-Sud. Nous nous félicitons des efforts visant à rendre les activités bureaucratiques de l'ONU liées à la coopération Sud-Sud plus efficaces, plus transparentes et plus responsables, comme le prescrit la résolution 70/222 adoptée l'an dernier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je voudrais remercier sincèrement l'Ambassadeur Adonia Ayebare, de l'Ouganda, Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, de sa conduite habile des consultations complexes sur cette question importante, ainsi que le Bureau du Comité de haut niveau de leur appui constant tout au long de ce processus. Je remercie également les États Membres de leurs contributions précieuses, qui ont permis de dégager un consensus sur la résolution 71/318.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 13 de l'ordre du jour.

Point 106 de l'ordre du jour (suite)

Prévention du crime et justice pénale

Projet de résolution (A/71/L.81)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.81, intitulé « Projet de document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.81?

Le projet de résolution A/71/L.81 est adopté (résolution 71/319).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent s'exprimer au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Lind (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution 71/319, transmettant le projet

de déclaration politique sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, en vue de son adoption à la Réunion de haut niveau qui se tiendra en septembre. Tout d'abord, l'Union européenne tient à saluer le dévouement dont ont fait preuve les Représentants permanents du Qatar et de la Belgique en leur qualité de co-facilitateurs des consultations qui ont abouti à ce résultat positif. Le projet de déclaration politique constitue une base large pour donner un nouvel élan aux efforts visant à éliminer la traite des personnes, notamment en mettant en relief les liens évidents qui existent entre la traite des personnes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en traitant de la demande qui alimente la traite des personnes et en garantissant un appui aux victimes et le respect de leurs droits fondamentaux.

Comme le souligne le projet de déclaration, il faut agir sur de nombreux fronts, de la mise en œuvre des instruments internationaux fondamentaux à l'élaboration de stratégies nationales en passant par le fait que l'ONU doit accorder une attention particulière aux situations de vulnérabilité accrue, notamment les situations de conflit, et veiller à ce qu'aucun de ses achats ne découle de la traite des personnes.

En dépit de ces éléments positifs, l'Union européenne avait espéré que la déclaration ferait davantage référence aux recommandations formulées par le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. L'Union européenne estime qu'il convient de mobiliser tous les acteurs concernés pour garantir une mise en œuvre plus efficace du Plan d'action mondial, y compris les gouvernements, les organisations régionales et internationales, la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme et le secteur privé. À cet égard, nous aurions souhaité que la déclaration politique contienne un langage plus robuste s'agissant des institutions nationales de défense des droits de l'homme. En outre, nous ne pensons pas que la référence faite à ces institutions dans le texte final soit un précédent convaincant.

L'Union européenne voudrait également encourager tous les États Membres de l'ONU à accorder l'attention voulue au fait que la résolution concernant les modalités de la réunion de haut niveau les encourage à envisager d'inclure dans leur délégation des membres d'institutions nationales des droits de l'homme, des représentants des services de répression, des

représentants de la société civile, des survivants et des représentants du secteur privé.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée que l'Union européenne et ses États membres sont résolus à accroître leur contribution aux efforts mondiaux visant à lutter contre ce fléau qu'est la traite des personnes, notamment au moyen de politiques et de mesures de financement, et nous nous réjouissons à la perspective d'une réunion de haut niveau couronnée de succès en septembre, qui imprimera un nouvel élan à nos efforts collectifs dans ce domaine.

M. Wheeler (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais insister sur quatre points à titre national.

Premièrement, la traite des personnes est un problème mondial qui exige une riposte mondiale. À cet égard, le Royaume-Uni appuie le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes et se félicite de cette déclaration politique. Nous nous réjouissons particulièrement de constater que la déclaration prévoit une riposte globale, établit des liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et met l'accent sur les situations de conflit. Nous sommes prêts à poursuivre le débat sur la manière d'appliquer ces mesures dans la pratique.

Deuxièmement, nous espérons que les États Membres continueront de collaborer avec les experts. Par exemple, le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes a proposé qu'on le charge de s'occuper des questions de définition. Cette recommandation pratique n'a malheureusement pas figuré dans la déclaration politique finale. Nous espérons que des idées telles que celle-ci seront réexaminées dans le cadre des processus à venir.

Troisièmement, le Plan d'action préconise d'améliorer la coordination. Il est crucial que nous, en tant qu'États Membres, continuions de promouvoir une action plus cohérente à l'échelle des trois piliers de l'action de l'ONU. Nous espérons que le Secrétaire général nous tiendra informés de ses efforts. Nous sommes réceptifs à toute idée qui permettrait de renforcer le Groupe interinstitutions.

Quatrièmement, une action cohérente de l'ONU est nécessaire mais insuffisante. Au bout du compte, ce sont les États Membres qui doivent se mobiliser contre le fléau de la traite des personnes. Cette mobilisation dépend des dirigeants politiques. C'est pourquoi la

Première Ministre de mon pays mettra un accent important sur la traite des personnes, l'esclavage moderne et le travail forcé durant la semaine de haut niveau de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Le Royaume-Uni espère mettre à profit la présence collective des dirigeants mondiaux pour renforcer le sentiment d'urgence sur ces questions. Nous espérons que cela permettra de créer une dynamique en amont de la réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial, qui se tiendra la semaine suivante.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, du Qatar, et l'Ambassadeur Marc

Pecsteen de Buytsverve, de la Belgique, en leur qualité de cofacilitateurs des consultations. Ils ont fait preuve d'une grande compétence et d'une grande patience dans leur conduite des délibérations et des négociations complexes sur le projet de document final. Je remercie également les États Membres de leurs précieuses contributions à la réalisation d'un accord sur ce projet de document final.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 106 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 heures.